Marianne Roth

Recrutement de personnes en formation postgrade



Psychotherapie-Berufsentwicklung 8. Jahrgang, Nr. 2, 2022, Seite 40-40

DOI: 10.30820/2504-5199-2022-2-40 Psychosozial-Verlag

Impressum | Mentions légales

à jour! - Psychotherapie-Berufsentwicklung

ISSN 2504-5199 (Print-Version) ISSN 2504-5202 (digitale Version) 8. Jahrgang Heft 2 / 2022, Nr. 16 https://doi.org/10.30820/2504-5199-2022-2

Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www. psychotherapie.ch Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Gleichzeitig versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäussert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20 Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch Veronica Defiébre | veronica.defiebre@psychotherapie.ch Sandra Feroleto | sandra.feroleto@psychotherapie.ch

Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft | 15. September für Dezember-Heft

Verlag

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26 www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Abo-Verwaltung | Bezugsgebühren

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Jahresabonnement 29,90 € (zzgl. Versand)
Einzelheft 19,90 € (zzgl. Versand)
Studierende erhalten gegen Nachweis 25 % Rabatt.
Das Abonnement verlängert sich um jeweils ein Jahr, sofern nicht eine Abbestellung bis acht Wochen vor Ende des Bezugszeitrasums erfolgt.
Das Abonnement ist für ASP-Mitglieder im Mitgliedsbeitrag enthalten.

Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag (anzeigen@psychosozial-verlag.de) oder die Geschäftsstelle der ASP (asp@psychotherapie.ch).

Es gelten die Preise der auf www. psychosozial-verlag.de einsehbaren Mediadaten. ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

Bildnachweise

Titelbild: © iStock/alexsi; S. 5, 33: © iStock/simarik; S. 8, 36: © iStock/anandaBGD; S. 9, 37: © iStock/Zerbor; S. 11, 13, 40, 42: © iStock/MicroStockHub; S. 14–16, 43–45: © ASP; S. 18, 47: © iStock/gregobagel; S. 20, 51: © iStock/Svetlana Shamshurina; S. 24, 56: © iStock/eyetoeyePIX; S. 53: iStock/picture

Digitale Version

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist auch online einsehbar: www.a-jour-asp.ch



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizensiert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

ISSN 2504-5199 (Version papier) ISSN 2504-5202 (Version numérique) 8. tome numéro 2 / 2022, 16 https://doi.org/10.30820/2504-5199-2022-2

Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www. psychotherapie.ch La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédacion.

Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédacion peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20 Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch Veronica Defiébre | veronica.defiebre@psychotherapie.ch Sandra Feroleto | sandra.feroleto@psychotherapie.ch

Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

L'éditeur

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26 www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Gestion des abonnements | Frais de souscription

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Abonnement annuel 29,90 € (frais d'envoi en sus)
Prix du numéro 19,90 € (frais d'envoi en sus)
Les étudiants bénéficient d'une réduction de 25 % sur présentation d'un justificatif.
L'abonnement est reconduit d'un an à chaque fois dans la mesure où aucune résiliation n'a lieu avant le 15 novembre.
L'abonnement est compris dans la cotisation pour les membres ASP.

Annonces

Veuillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur (anzeigen@psychosozial-verlag.de) ou au bureau de l'ASP (asp@psychotherapie.ch). Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur www.psychosozial-verlag.de.

Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

Crédits photographiques

Couverture: © iStock/alexsi; S. 5, 33: © iStock/simarik; S. 8, 36: © iStock/anandaBGD; S. 9, 37: © iStock/Zerbor; S. 11, 13, 40, 42: © iStock/MicroStockHub; S. 14–16, 43–45: © ASP; S. 18, 47: © iStock/gregobagel; S. 20, 51: © iStock/Svetlana Shamshurina; S. 24, 56: © iStock/eyetoeyePIX; S. 53: iStock/picture

Version numérique

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est également consultable en ligne : www. a-jour-asp.ch



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus — pas d'utilisation commerciale — sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

Recrutement de personnes en formation postgrade

Marianne Roth



La législation ne règle pas les conditions requises pour le recrutement de personnes qui veulent effectuer une formation postgrade en psychothérapie. Les critères pour le recrutement de personnes en formation postgrade ont été établis par les trois associations de psy ASP, FSP et SBAP ensemble. Ces critères sont contraignants pour les membres des trois associations professionnelles. Les caisses maladie ont à tout moment la possibilité de vérifier ces critères.

Qui est considéré comme une personne en formation postgrade ?

La condition requise pour commencer une formation postgrade en psychothérapie est, en vertu de la LPsy, d'avoir conclu des études de bachelier et de mastère en psychologie à une haute école suisse ou un équivalent reconnu par la PsyCo. La condition pour pouvoir être considéré comme personne en formation postgrade est exclusivement le fait d'avoir accompli un cursus de formation postgrade accrédité par la Confédération en psychothérapie.

Depuis l'introduction du modèle de la prescription, une troisième année clinique est obligatoire (art. 50c let b OAMal). Les psychothérapeutes qui sont déjà reconnus par la Confédération et accomplissent la troisième année clinique, sont également considérées comme personnes en formation postgrade. La troisième année

toire consignée dans l'art. 52d OAMal, pas être rattrapée par des spécialistes qualifiés, qui disposent d'une expérience clinique-psychothérapeutique d'au moins trois ans dans l'alimentation psychothérapeutique-psychiatrique. Ces derniers doivent être accompagnés par une superviseuse qualifiée ou un superviseur qualifié, qui peut également faire valoir le titre fédéral et cinq ans d'expérience professionnelle. La disposition transitoire vaut aussi pour les personnes qui travaillent ou ont travaillé en tant que psychothérapeutes délégués.

clinique ne doit, selon la disposition transi-

Qui peut recruter des personnes pour une formation postgrade?

Pour être habilité à recruter des personnes en formation postgrade, il y a en outre besoin, pour la formation postgrade, de trois ans d'expérience professionnelle pour au moins 50 pour cent en tant que psychothérapeute psychologique ou en tant que psychothérapeute psychologique avec un titre fédéral.

Comment les prestations peuventelles être décomptées ?

Pour les personnes en formation postgrade, 100 heures de prestations autorisées peuvent être en pratique décomptées par semaine. Les prestations pouvant être décomptées sont des prestations qui sont contenues dans la structure tarifaire. La possibilité de décompter n'est pas (encore) réglée dans la plupart des cantons. La plupart des cantons permettent de décompter le tarif de personnes en formation postgrade avec une déduction de 10 pour cent.

Les psychothérapeutes disposant d'une autorisation cantonale qui recrutent les personnes en formation postgrade n'ont pas besoin de numéro C pour pouvoir décompter les prestations de ces personnes. Selon la société Sasis AG, les numéros C sont seulement accordés aux personnes qui travaillent dans le cadre d'une relation de recrutement. Le décompte doit se faire dans le cabinet correspondant du ou de la titulaire du numéro RCC. Les personnes en formation postgrade ne sont pas habilitées à faire ce décompte.

Marianne Roth est directrice générale de l'ASP.

